

Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011

Arrondissements - cantons - communes



Recensement de la population

Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011

Arrondissements - cantons - communes

92 - HAUTS-DE-SEINE

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**Ministère de l'économie,
de l'industrie et de
l'emploi**

**Institut national
de la statistique
et des études
économiques**

18, boulevard Adolphe
Pinard
75675 Paris cedex 14
Tél. : 01 41 17 50 50

**Directeur de la
publication**
Jean-Philippe Cotis

SOMMAIRE

Introduction.....	92-V
Tableau 1 - Population des arrondissements et des cantons.....	92-1
Tableau 2 - Population des communes.....	92-3

INTRODUCTION

1. Liste des tableaux figurant dans ce fascicule

Tableau 1 - Populations des arrondissements et des cantons

Tableau 2 - Populations des communes, classées par ordre alphabétique

2. Définition des catégories de la population¹

Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition.

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune ; la communauté faisant partie de la liste suivante:
 - services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
 - communautés religieuses ;
 - casernes ou établissements militaires ;
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

La **population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

¹ Pour plus de précisions, il est possible de consulter le texte du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 sur le site internet insee.fr à la rubrique Recensement de la population.

Les définitions des nouvelles populations légales ont évolué par rapport à celles en vigueur lors du recensement de la population de 1999.

Les principaux changements affectant les définitions des populations sont les suivants :

- Il n'y a plus de différence entre les notions de population municipale et de population sans doubles comptes.
- La nouvelle définition de la population municipale est proche de l'ancienne à l'exception :
 - des étudiants majeurs vivant dans un établissement d'enseignement situé dans la commune mais ayant leur résidence familiale dans une autre commune : ils sont désormais comptés dans la population municipale de la commune d'études et, s'ils ont moins de 25 ans, dans la population comptée à part de la commune de résidence familiale ;
 - des militaires logés dans un établissement d'enseignement militaire, dans une caserne, un quartier, une base ou un camp militaire : ils sont désormais comptés dans la population municipale de la commune sur laquelle est située cette structure et dans la population comptée à part de la commune de leur résidence familiale lorsqu'ils en ont une ;
 - des personnes détenues dans un établissement pénitentiaire de la commune qui sont désormais comptées dans la population municipale ;
 - des étudiants mineurs logés dans la commune, dans une cité universitaire, un foyer d'étudiants ou hors communauté, et ayant leur résidence familiale dans une autre commune : désormais ils ne sont plus comptés dans la population municipale de la commune mais dans la population comptée à part .
- La population comptée à part est affectée de façon symétrique par les changements évoqués plus haut concernant la population municipale.
- Les personnes majeures âgées de 25 ans ou plus ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ne sont plus comptées dans la population comptée à part de la commune de leur résidence familiale. Elles ne sont donc plus comptées dans la population totale. C'est le seul changement notable affectant cette dernière, les autres correspondant à des transferts entre population municipale et population comptée à part.

Pour en savoir plus : « Le recensement de la population » sur le site insee.fr.

3. Notes relatives à l'interprétation des tableaux 1 et 2

Date de référence

La date de référence statistique des populations indiquées dans les tableaux 1 et 2 est le 1^{er} janvier 2008.

Limites territoriales

Les populations indiquées dans les tableaux 1 et 2 correspondent aux communes, cantons, arrondissements existant au 1^{er} janvier 2010 dans les limites en vigueur à cette date.

Au tableau 1, les chiffres figurant dans la colonne « CODE » sont les numéros attribués par l'Insee à chaque arrondissement (un chiffre) et à chaque canton (deux chiffres) au sein du département.

Ces numéros se retrouvent dans le tableau 2 et permettent ainsi de déterminer à quels arrondissement et canton appartient chaque commune ou fraction cantonale de commune. Ils sont suivis d'un nombre à trois chiffres qui est le numéro de la commune au sein du département.

Ces codes sont publiés dans le Code officiel géographique dont la dernière édition, à jour au 1^{er} janvier 2010, est disponible sur le site insee.fr. L'historique des communes depuis 1943, qui permet de connaître les modifications des limites territoriales, est également disponible sur le site.

Communes associées et fractions cantonales

En application de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et les regroupements de communes, un certain nombre de communes, résultant de fusions réalisées depuis cette date, comportent une ou plusieurs «communes associées».

Ces communes associées sont mentionnées dans le tableau 2, après les communes dont elles font partie, avec indication de leurs populations totale, municipale et comptée à part.

Un certain nombre de communes, en général les plus peuplées, sont découpées en fractions cantonales. Le tableau 2 restitue les populations légales des différentes fractions cantonales des communes concernées ainsi que le total.

La population d'une fraction de commune est la population municipale calculée pour cette fraction de commune.

Ensemble de communes

Conformément au décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 :

La population totale d'un ensemble de communes est la somme des populations totales des communes qui le constituent.

La population municipale d'un ensemble de communes est la somme des populations municipales des communes qui le constituent.

Nombre de communes

Le nombre de communes de chaque canton et arrondissement est donné au tableau 1. Lorsque, dans un département, le territoire d'une commune est réparti entre plusieurs cantons, celle-ci compte pour une unité dans le nombre de communes de chacun de ces cantons, mais ne compte que pour une unité dans le nombre de communes de l'arrondissement et du département. Cela explique que le nombre de communes d'un arrondissement (ou du département) ne soit pas toujours le total des nombres de communes des cantons le constituant.

92 - DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Tableau 1 - Populations légales des arrondissements et des cantons en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2008

CODE	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS	Nombre de communes	Population municipale	Population totale (avec doubles comptes)
			<i>f</i>	<i>e</i>
1	Arrondissement d' Antony (12 cantons, 12 communes)			
01	Antony	1	45 708	46 300
04	Bagneux	1	38 509	38 815
09	Bourg-la-Reine	2	35 547	36 034
41	Châtenay-Malabry	1	28 571	28 969
10	Châtillon	1	32 510	32 837
12	Clamart	1	32 074	32 502
43	Fontenay-aux-Roses	1	24 131	24 377
25	Malakoff	1	30 909	31 175
27	Montrouge	1	46 682	46 999
32	Le Plessis-Robinson	2	44 008	44 302
36	Sceaux	2	22 908	23 294
39	Vanves	1	26 459	26 724
	TOTAL		408 016	412 328
3	Arrondissement de Boulogne-Billancourt (9 cantons, 9 communes)			
06	Boulogne-Billancourt-Nord-Est	1	29 294	29 634
07	Boulogne-Billancourt-Nord-Ouest	1	35 676	36 031
08	Boulogne-Billancourt-Sud	1	47 263	47 571
11	Chaville	4	39 303	40 061
21	Issy-les-Moulineaux-Est	1	27 374	27 865
22	Issy-les-Moulineaux-Ouest	2	44 824	45 241
26	Meudon	1	35 805	36 477
35	Saint-Cloud	1	29 772	30 227
37	Sèvres	1	23 122	23 509
	TOTAL		312 433	316 616

92 - HAUTS-DE-SEINE

Tableau 1 - Populations légales des arrondissements et des cantons en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2008

CODE	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS	Nombre de communes	Population municipale	Population totale (avec doubles comptes)
			<i>f</i>	<i>e</i>
2	Arrondissement de NANTERRE (24 cantons, 15 communes)			
02	Asnières-sur-Seine-Nord	1	44 624	44 945
03	Asnières-sur-Seine-Sud	1	37 042	37 320
05	Bois-Colombes	1	27 809	28 001
13	Clichy	1	44 290	44 531
42	Colombes-Nord-Est	1	26 203	26 408
14	Colombes-Nord-Ouest	1	26 129	26 318
15	Colombes-Sud	1	31 363	31 641
16	Courbevoie-Nord	1	31 732	31 925
17	Courbevoie-Sud	1	53 322	53 818
18	Garches	2	43 377	44 260
19	La Garenne-Colombes	1	26 699	26 927
20	Gennevilliers-Nord	1	20 562	20 719
44	Gennevilliers-Sud	1	21 260	21 413
23	Levallois-Perret-Nord	2	47 249	47 495
24	Levallois-Perret-Sud	1	29 844	30 075
28	Nanterre-Nord	1	36 315	37 095
29	Nanterre-Sud-Est	1	22 531	23 121
45	Nanterre-Sud-Ouest	1	30 710	31 371
30	Neuilly-sur-Seine-Nord	1	32 556	32 975
31	Neuilly-sur-Seine-Sud	1	27 785	28 081
33	Puteaux	1	44 548	44 832
34	Rueil-Malmaison	1	52 892	53 548
38	Suresnes	1	45 617	45 980
40	Villeneuve-la-Garenne	1	24 711	24 925
	TOTAL		829 170	837 724
	TOTAL DU DEPARTEMENT (45 cantons, 36 communes)		1 549 619	1 566 668

92 - HAUTS-DE-SEINE

Tableau 2 - Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2008

CODE			COMMUNES	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
Arrondissement	Canton	Commune				
a	b	c	d	e = f + g	f	g
		002	ANTONY			
1	01	002	Antony	46 300	45 708	592
1	09	002	Bourg-la-Reine	15 749	15 532	217
			TOTAL	62 049	61 240	809
		004	Asnières-sur-Seine			
2	02	004	Asnières-sur-Seine-Nord	44 945	44 624	321
2	03	004	Asnières-sur-Seine-Sud	37 320	37 042	278
			TOTAL	82 265	81 666	599
1	04	007	Bagneux	38 815	38 509	306
2	05	009	Bois-Colombes	28 001	27 809	192
		012	BOULOGNE-BILLANCOURT			
3	06	012	Boulogne-Billancourt-Nord-Est	29 634	29 294	340
3	07	012	Boulogne-Billancourt-Nord-Ouest	36 031	35 676	355
3	08	012	Boulogne-Billancourt-Sud	47 571	47 263	308
			TOTAL	113 236	112 233	1 003
1	09	014	Bourg-la-Reine	20 285	20 015	270
		019	Châtenay-Malabry			
1	41	019	Châtenay-Malabry	28 969	28 571	398
1	36	019	Sceaux	3 329	3 283	46
			TOTAL	32 298	31 854	444
1	10	020	Châtillon	32 837	32 510	327
3	11	022	Chaville	18 343	18 126	217
		023	Clamart			
1	12	023	Clamart	32 502	32 074	428
1	32	023	Le Plessis-Robinson	19 471	19 333	138
			TOTAL	51 973	51 407	566
		024	Clichy			
2	13	024	Clichy	44 531	44 290	241
2	23	024	Levallois-Perret-Nord	14 168	14 098	70
			TOTAL	58 699	58 388	311
		025	Colombes			
2	42	025	Colombes-Nord-Est	26 408	26 203	205
2	14	025	Colombes-Nord-Ouest	26 318	26 129	189
2	15	025	Colombes-Sud	31 641	31 363	278
			TOTAL	84 367	83 695	672
		026	Courbevoie			
2	16	026	Courbevoie-Nord	31 925	31 732	193
2	17	026	Courbevoie-Sud	53 818	53 322	496
			TOTAL	85 743	85 054	689
1	43	032	Fontenay-aux-Roses	24 377	24 131	246
2	18	033	Garches	18 442	18 157	285

92 - HAUTS-DE-SEINE

Tableau 2 - Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2008

CODE			COMMUNES	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
Arrondissement	Canton	Commune				
a	b	c	d	e = f + g	f	g
2	19	035	La Garenne-Colombes	26 927	26 699	228
		036	Gennevilliers			
2	20	036	Gennevilliers-Nord	20 719	20 562	157
2	44	036	Gennevilliers-Sud	21 413	21 260	153
			TOTAL	42 132	41 822	310
		040	Issy-les-Moulineaux			
3	21	040	Issy-les-Moulineaux-Est	27 865	27 374	491
3	22	040	Issy-les-Moulineaux-Ouest	36 204	35 923	281
			TOTAL	64 069	63 297	772
		044	Levallois-Perret			
2	23	044	Levallois-Perret-Nord	33 327	33 151	176
2	24	044	Levallois-Perret-Sud	30 075	29 844	231
			TOTAL	63 402	62 995	407
1	25	046	Malakoff	31 175	30 909	266
3	11	047	Marnes-la-Coquette	1 717	1 680	37
		048	Meudon			
3	22	048	Issy-les-Moulineaux-Ouest	9 037	8 901	136
3	26	048	Meudon	36 477	35 805	672
			TOTAL	45 514	44 706	808
1	27	049	Montrouge	46 999	46 682	317
		050	NANTERRE			
2	28	050	Nanterre-Nord	37 095	36 315	780
2	29	050	Nanterre-Sud-Est	23 121	22 531	590
2	45	050	Nanterre-Sud-Ouest	31 371	30 710	661
			TOTAL	91 587	89 556	2 031
		051	Neuilly-sur-Seine			
2	30	051	Neuilly-sur-Seine-Nord	32 975	32 556	419
2	31	051	Neuilly-sur-Seine-Sud	28 081	27 785	296
			TOTAL	61 056	60 341	715
1	32	060	Le Plessis-Robinson	24 831	24 675	156
2	33	062	Puteaux	44 832	44 548	284
		063	Rueil-Malmaison			
2	18	063	Garches	25 818	25 220	598
2	34	063	Rueil-Malmaison	53 548	52 892	656
			TOTAL	79 366	78 112	1 254
3	35	064	Saint-Cloud	30 227	29 772	455
1	36	071	Sceaux	19 965	19 625	340
3	37	072	Sèvres	23 509	23 122	387
2	38	073	Suresnes	45 980	45 617	363
1	39	075	Vanves	26 724	26 459	265
3	11	076	Vaucresson	8 944	8 636	308
3	11	077	Ville-d'Avray	11 057	10 861	196
2	40	078	Villeneuve-la-Garenne	24 925	24 711	214
TOTAL DU DEPARTEMENT				1 566 668	1 549 619	